



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -
TPSGC

Place du Portage, Phase III

Core 0B2 / Noyau 0B2

11 Laurier St./11, rue Laurier

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

THIS DOCUMENT CONTAINS A SECURITY
REQUIREMENT.

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Shared Systems Division (XL)/Division des systèmes
partagés (XL)

Terrasses de la Chaudière

4th Floor, 10 Wellington Street

4th étage, 10, rue Wellington

Gatineau

Québec

K1A 0S5

| | |
|--|---|
| Title - Sujet OMS Modernization Project | |
| Solicitation No. - N° de l'invitation 21120-206246/C | Amendment No. - N° modif. 014 |
| Client Reference No. - N° de référence du client 21120-20-3266246 | Date 2022-03-23 |
| GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$XL-165-40231 | |
| File No. - N° de dossier 005im.21120-206246 | CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME |
| Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM Eastern Daylight Saving Time EDT on - le 2022-03-31 Heure Avancée de l'Est HAE | |
| F.O.B. - F.A.B. | |
| Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/> | |
| Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Conn-Harbinson, Margo | Buyer Id - Id de l'acheteur 005im |
| Telephone No. - N° de téléphone (613) 858-8108 () | FAX No. - N° de FAX () - |
| Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: | |

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

| | |
|--|--|
| Delivery Required - Livraison exigée | Delivery Offered - Livraison proposée |
| Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur | |
| Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur | |
| Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie) | |
| Signature | Date |

| | | |
|--|---------------------------------|--------------------------------------|
| N° de l'invitation – Sollicitation No. 21120-206246 | N° de la modif. – Amd. No 14 | Id de l'acheteur – Buyer ID 005IM |
| N° de réf. du client – Client Ref. No. | N° du dossier – File No. | N° CCC/CCC No. – N° VME/FMS No |

Cette modification 014 est émise pour modifier l'invitation et fournir des réponses aux questions reçues des soumissionnaires :

MODIFICATIONS:

La modification de l'invitation est émise :

- A) **Modifier les clauses du contrat subséquent.**
- B) **Pour répondre aux questions concernant la demande de soumissions.**

A) À LA PARTIE 7 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

À 7.9 Paiement

Modifier le nouveau paragraphe (j) comme suit :

(j) Ajustement de prix – Licences de logiciels et services de maintenance et d'assistance

Ajustement du prix des licences d'abonnement, des licences à durée perpétuelle et de la maintenance et de l'assistance pour les licences à durée perpétuelle : les prix des licences d'abonnement, des licences à durée perpétuelle et de la maintenance et de l'assistance pour les licences perpétuelles, tels que détaillés dans le contrat à l'annexe C - Base de paiement, sont soumis à un ajustement à la hausse ou à la baisse pour tenir compte de l'inflation à compter de l'année d'option 1. L'ajustement sera effectué chaque année par la suite. Le rajustement sera égal au moindre **du prix du contrat déterminé par l'entrepreneur ou** d'une augmentation de 3 % en plus de l'indice des prix des services professionnels en informatique, annuel – tableau (18-10-0138-01) (<https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1810013801>) - Logiciels et licences de logiciels pour janvier de cette année par rapport au même indice pour le mois de janvier précédent, tel que publié par Statistique Canada pour l'année précédente.

B) QUESTIONS :

Les questions suivantes ont été reçues des soumissionnaires. Afin d'assurer la cohérence et la qualité des informations fournies aux soumissionnaires, les demandes de renseignements importantes reçues et les réponses à ces demandes seront fournies simultanément à tous les soumissionnaires à qui la demande de soumissions a été envoyée.

Q.163 : Pour les critères obligatoires O3 : Afin de s'assurer que les proposants sélectionnés ont l'expérience pertinente en gestion des délinquants, le Canada pourrait-il confirmer que l'exigence de O3 doit être satisfaite dans le contexte d'un système de gestion des délinquants et/ou de services correctionnels ?

R.163 : O3 exige que l'expérience de maintenance de la solution soit pour un système essentiel à la mission, mais il n'exige pas que l'expérience soit dans un environnement correctionnel ou spécifiquement pour un système de gestion des délinquants. Cependant, tel qu'indiqué au C3, des points supplémentaires sont accordés dans les critères cotés pour l'expérience dans un milieu correctionnel.

Q.164 : Pour les critères obligatoires O19 : Le Canada pourrait-il confirmer qu'il recherche un produit commercial, avec un historique opérationnel éprouvé sur le terrain, spécifiquement développé pour les systèmes de gestion des délinquants ?

| | | |
|--|--|---|
| N° de l'invitation – Solicitation No. 21120-206246 | N° de la modif. – Amd. No 14 | Id de l'acheteur – Buyer ID 005IM |
| N° de réf. du client – Client Ref. No. | N° du dossier – File No. | N° CCC/CCC No. – N° VME/FMS No |

R.164 : Le Canada est à la recherche d'un ensemble de capacités opérationnelles de gestion des délinquants à satisfaire au moyen d'un produit commercial. Alors que certaines capacités sont spécifiques à un environnement correctionnel, d'autres peuvent être trouvées couramment dans d'autres contextes, tels que les hôpitaux. Le produit commercial n'a pas à être spécifiquement développé pour la gestion des délinquants, mais doit satisfaire à toutes les exigences obligatoires.

Q.165 : Carte des tarifs des services professionnels : Compte tenu de la modification 13, le Canada a-t-il l'intention que les fournisseurs laissent en blanc le taux d'entrée pour toutes les années d'option pour les services professionnels, afin que le Canada évalue toutes les années d'option à une augmentation fixe de 2 % par an pour fins d'évaluation?

R.165 : Exact.

Q.166 : Modification 13 concernant la grille tarifaire des services professionnels : compte tenu des modifications apportées par le Canada à la grille tarifaire, nous demandons au Canada de clarifier la question suivante : si un soumissionnaire soumet un prix en blanc ou un prix de 0,00 \$ pour tous les tarifs d'une année d'option sur les services professionnels, veuillez confirmer que le soumissionnaire ne sera pas disqualifié - en d'autres termes, veuillez confirmer qu'une soumission vide ou de 0,00 \$ permettra toujours à ce soumissionnaire d'être admissible à des prolongations d'année d'option, si le Canada souhaite prolonger les services et exercer les options disponibles au Canada.

R.166 : La soumission d'un prix en blanc ou de 0,00 \$ pour les tarifs de l'année d'option sur les services professionnels est acceptable et n'entraînera pas la disqualification du soumissionnaire.

Q.167 : Modification 13 Canada insère à 7.9 (j) une nouvelle clause concernant l'ajustement des prix pour les licences de logiciels, en particulier, cette phrase :

Le rajustement sera égal ****au moindre de**** une augmentation de 3 % en plus de l'Indice des prix des services professionnels en informatique, annuel – Tableau (18-10-0138-01) (<https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/en/tv.action?pid=1810013801>) - Logiciels et licences de logiciels pour janvier de cette année par rapport au même indice pour le mois de janvier précédent, tel que publié par Statistique Canada pour l'année précédente.

Nous notons que le Canada indique « moindre de », cependant, le Canada n'a indiqué qu'une seule option de comparaison, qui est le tableau (18-10-0138-01) pour les licences de logiciels + 3 % supplémentaires. Nous notons que le Canada n'a pas indiqué quel est l'autre élément auquel le "moindre de" est comparé. Nous demandons au Canada de confirmer ce qui correspond au tableau (18-10-0138-01) +3 % par rapport au moment où le Canada indique « le moindre de ».

A.167 : Voir la section Modifications ci-dessus. Les nouveaux articles 7.9 (j) ont été modifiés en tant que A. 1) dans la section Modifications.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES.